

ARBITRAGE MARCHE DU TRAVAIL ET MARCHE DOMESTIQUE AU SENEGAL

Latif Dramani

PRESENTATION DES DONNEES DE L'ETUDE

Les données de l'étude sont issues de l'enquête ESPS 2 réalisé au Sénégal en 2011. L'ESPS 2 est une enquête nationale qui a collecté des données sur l'éducation, la santé, l'emploi, le patrimoine et le confort des ménages, l'accès aux services communautaires de base et les dépenses des ménages, le point de vue des populations sur leurs conditions de vie et leurs attentes de la part de l'Etat, la pratique religieuse, les chocs et les changements climatiques. Le plan d'échantillonnage prévoyait une base initiale de 20250 ménages, l'échantillon final effectivement collecté fut de 17891 ménages, soit un taux de couverture de 88%. Le calcul des profils de la consommation sont basés sur les données collectées par l'ESPS2 dans la section des dépenses des ménages. Cette section a donc fournit les variables clés utilisés que sont : les dépenses des produits alimentaires, des produits non alimentaires, de santé, d'éducation, de logement et des dépenses exceptionnelles en biens et services, restant à leur charge.

La base de données comprend également les variables sur les durées du temps de travail domestique au sein des ménages. Les activités domestiques sont prises au sens large et concernent les activités domestiques divisés en deux catégories : les tâches domestiques et les services de soins aux enfants et aux personnes âgés. Les tâches domestiques concernent le linge, la cuisine, le nettoyage, les courses, l'approvisionnement en eau et en bois, l'entretien et la réparation et les autres taches regroupé dans le labelle autre.

I. ANALYSE DE L'ARBITRAGE ENTRE MARCHE DU TRAVAIL ET MARCHE DOMESTIQUE

Pour comprendre le mécanisme de l'arbitrage entre le marché du travail domestique et le marché du travail, il est obligatoire de comprendre le fonctionnement de chacun des deux marchés pris isolément. Cette section sera divisée en trois parties. Dans la première partie, l'application de la méthodologie NTA apporte une contribution majeure dans la compréhension des comportements sur le marché du travail. Ensuite, grâce à la méthodologie NTTA la même analyse sera effectuée sur le marché du travail domestique pour comprendre ainsi son fonctionnement. Enfin dans un troisième temps, il sera effectué un rapprochement entre les deux analyses.

I.1 LE MARCHE DU TRAVAIL : INEGALITES ENTRE LES SEXES

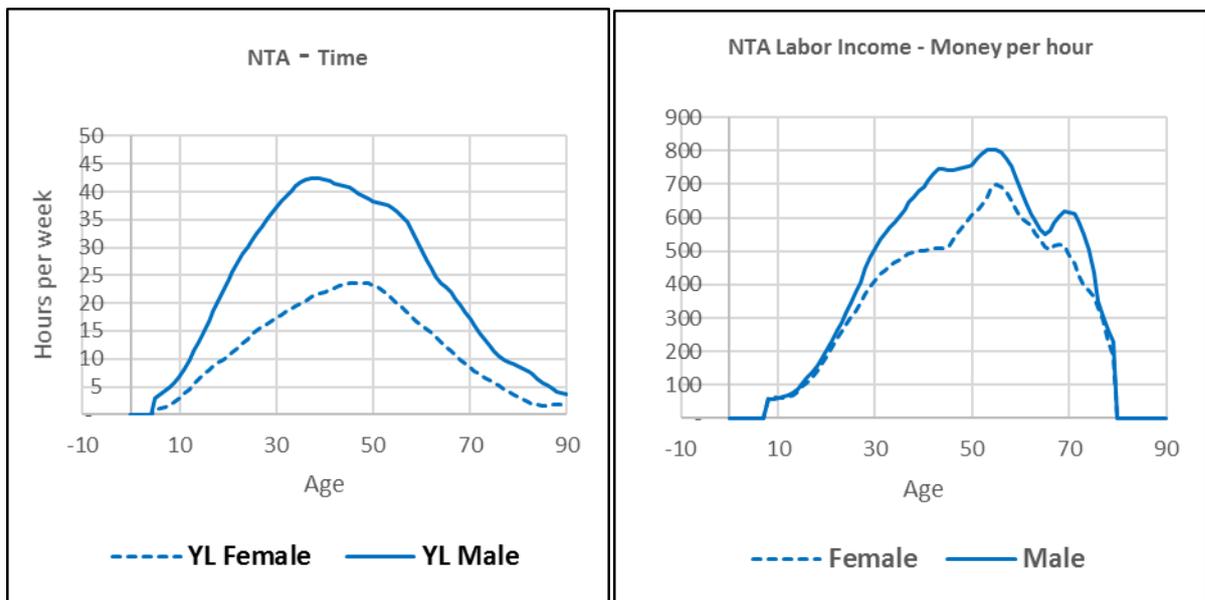
La figure 1 montre les durées du temps de travail des hommes et des femmes ainsi que le revenu horaire sur le marché du travail.

Le temps de travail des hommes est supérieur à celle des femmes sur le marché marchand. En effet, le nombre d'heures de travail par semaine pour les hommes dépasse largement celui des

femmes quel que soit l'âge. L'écart étant réduit aux jeunes âges (moins de 10ans), elle commence à s'amplifier à partir de 10 ans en passant par l'adolescence jusqu'à l'âge adulte. Le plus grand écart entre le temps de travail marchand masculin et féminin est observé entre l'âge de 20 ans à 50 ans, le temps de travail des hommes fait presque le double de celle des femmes. En effet, à 20 ans une femme consacre en moyenne 12 heures de travail par semaine contre 24 heures pour un homme du même âge. A 30ans, une femme travaille 17 heures en moyenne par semaine tandis qu'un homme en fait 37 heures. Vers 40 ans, la femme travaille en moyenne 22 heures par semaine tandis que l'homme en effectue en moyenne 42 heures. Ce dédoublement du temps de travail masculin sur celui des femmes est maintenu jusqu'aux alentours de 50 ans (47 et 48 ans plus précisément). Ainsi, au-delà de 50 ans le temps de travail des hommes ne dédouble plus celle des femmes mais reste encore largement supérieure. Cette déclinaison du travail masculin est certainement due à la retraite progressive de la plupart d'entre eux de la vie active à partir de cet âge.

En ce qui concerne le salaire horaire du marché du travail, les hommes gagnent plus que les femmes à n'importe quel âge considéré au-delà de 15ans. Cet écart entre le salaire horaire d'un homme et d'une femme est surtout observé entre 30 ans et 55 ans puis entre 67 et 77 ans.

Figure 1: Temps de travail et revenu du travail des hommes et des femmes



Source : CREG-CREFAT 2017

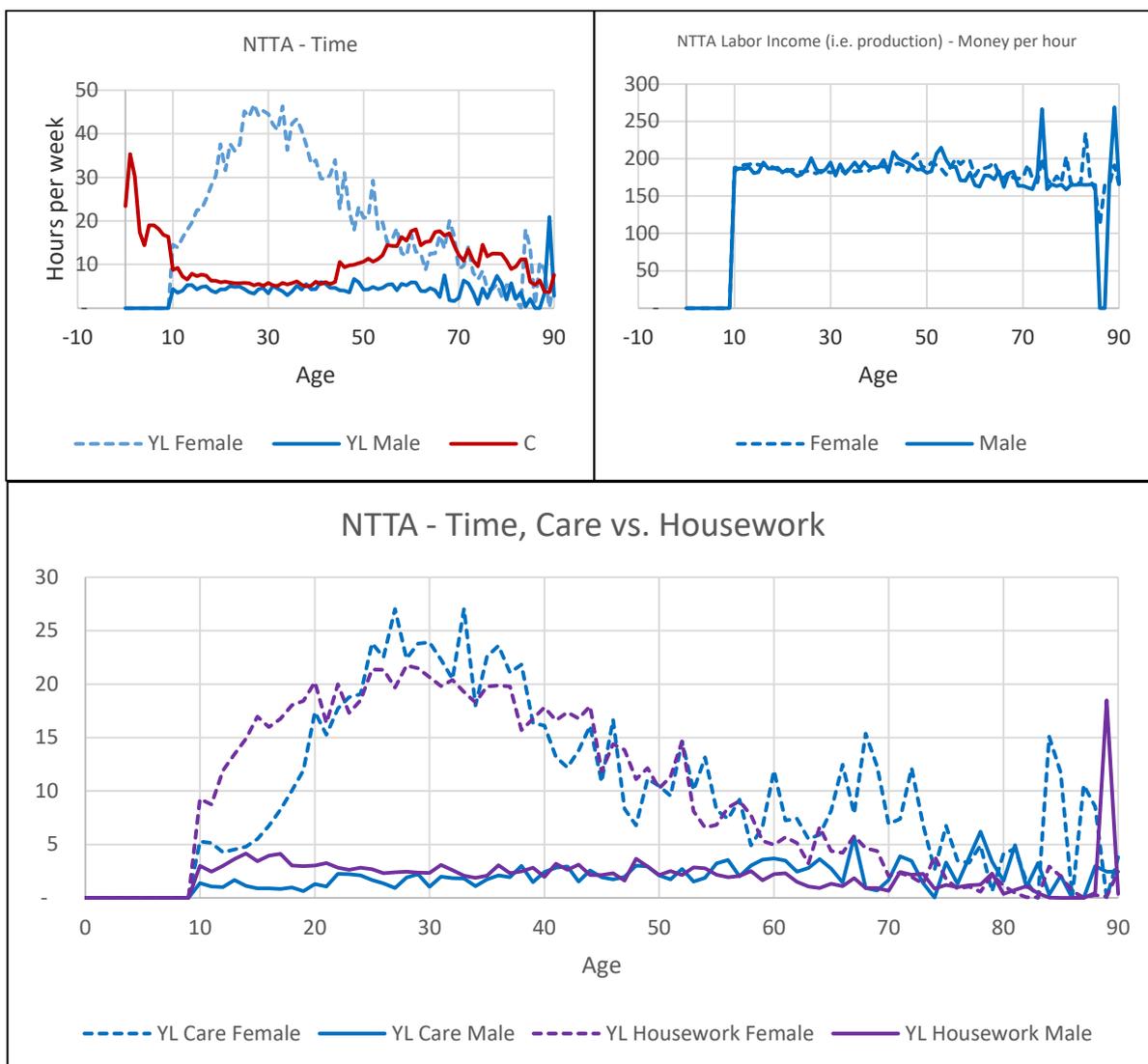
I.2 LE MARCHÉ DU TRAVAIL DOMESTIQUE : LA SUPREMATIE DE LA SPECIALISATION FEMININE SUR LES HOMMES

Les graphiques ci-dessous (figure 2) illustrent la situation du marché du travail domestique. Il s'agit plus précisément du temps de travail domestique et sa valorisation au coût horaire.

Sur le marché du travail domestique, la suprématie des femmes sur les hommes apparaît nettement. En effet, lorsqu'on s'intéresse d'abord au temps de travail domestique (première graphe à droite de la Figure 2), on constate que celui des femmes est de trois fois supérieur dès l'âge de 10 ans à celui de la gente masculine. Cette écart se creuse au-delà de 10 ans jusqu'à l'âge adulte. Ainsi, entre 10 et 20 ans les jeunes filles consacrent entre 15h et 37 heures par semaine de leur temps aux travaux domestiques, alors que les hommes de la même classe d'âge consacrent moins de 5h de temps aux travaux domestiques. Entre 20 et 40 ans le temps de travail domestique grimpe pour les femmes, l'intervalle de temps se situe entre 35 à 47 heures par semaine. L'offre de travail des hommes reste toujours inférieure à 5 heures. Cette augmentation continue du temps

de travail domestique de la femme depuis l'âge de 10 ans est expliquée en grande partie par les tâches domestiques d'abord entre 10 ans et 20 ans et par les services de soins qu'elles offrent entre 20 et 40 ans (troisième graphe de la figure 3). Ainsi, les jeunes filles de la tranche d'âge 10 à 20 ans sont plus spécialisées dans les tâches domestiques (ménage, cuisine, linge, approvisionnement en eau ...) alors que les femmes de 20 à 40 ans le sont plus dans la fourniture de services de soins aux autres membres de la famille (soins enfants et personnes âgées). Au-delà de 40 ans le nombre d'heures de travail domestique des femmes diminuent progressivement avec l'âge tout en restant largement supérieur à celui de l'homme.

Figure 2: Temps et cout horaire du travail domestique



Source : CREG-CREFAT 2017

I.3 SYNTHÈSE SUR LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DOMESTIQUE

La Figure ci-dessous montre le temps global de travail (grafe1) ,le salaire horaire total (figure 2) et la valorisation de la production totale (figure 3).

Lorsque l'on considère séparément le marché du travail et le marché domestique, Il apparait comme déjà signalé dans les théories de l'économie familiales de Becker qu'au Sénégal

l'arbitrage entre le marché domestique et le marché du travail est dirigé dans le sens d'une spécialisation des femmes sur le marché domestique et d'une spécialisation des hommes sur le marché du travail. La figure 3 montre cependant qu'en considérant les deux marchés (domestique et marchand), les femmes offrent plus de travail que les hommes entre 10 ans et 50 ans. Malgré ce constat sur une période de vie longue de 40 ans, les femmes gagnent moins que leur homologue masculin si on considère le revenu horaire total sur les deux marchés (figure 2). Cette inégalité du revenu horaire trouve surtout son explication sur le marché du travail qui désavantage considérablement les femmes. En effet, la rémunération sur le marché du travail est plus intéressante que celle sur le marché domestique. En moyenne, si on considère l'ensemble des travaux domestiques, le salaire horaire maximum ne dépasse pas 200 francs CFA l'heure tandis que le salaire horaire sur le marché du travail rémunéré peut atteindre jusqu'à quatre fois plus, soit 800F à l'heure. En effet même si les femmes devaient être rémunérées pour les tâches domestiques auxquelles elles offrent l'essentiel de leur temps, elles resteraient sous rémunérées sur les deux marchés. Elles ne pourront qu'atteindre un revenu horaire moyen de 475 francs sur l'ensemble des deux marchés alors que ce revenu horaire est de 750 en moyenne pour les hommes soit une différence de 300 francs à l'heure. Cette situation explique le fait que le revenu global des hommes soit largement supérieur à celle des femmes dès l'âge de 25 ans (figure 3).

Figure 3: Temps globale de travail , salaire horaire totale et la valorisation de la production totale



Source : CREG-CREFAT 2017

CONCLUSION

Les différences de comportements entre les hommes et les femmes sur le marché du travail et le marché domestique sont ainsi liées à une spécialisation de chacun des deux sexes sur ces deux marchés. Les hommes sont plus présents sur le marché du travail marchand et y passent plus de temps lorsque leur tranche d'âge se situe entre 30 et 45 ans en effectuant jusqu'à 42 heures de travail en moyenne par semaine. De même, leur salaire horaire est supérieur à celui des femmes. Ces derniers consacrent l'essentiel de leur temps aux tâches domestiques entre 10 et 20 ans ensuite aux services de soins entre 20 et 40 ans. Il est à noter par ailleurs un fait intéressant lorsqu'on analyse simultanément le marché domestique et le marché du travail qui est le fait que les femmes travaillent plus que les hommes si on considère l'ensemble du temps qu'elles consacrent à la fois aux activités domestiques et aux activités marchande. Cependant elles gagnent moins que les hommes sur la période 25 à 80 ans. L'inégalité du revenu est donc manifeste et constitue un réel déséquilibre sur le marché du travail.

Il est donc clair qu'il reste encore du travail à faire pour que l'égalité des revenus sur le marché du travail devienne une réalité. Les politiques économiques se doivent d'intégrer les préoccupations purement familiales dans le souci de réduire le temps de travail domestique et le transférer sur le marché du travail marchand.